

Informations de base	
2018/0107(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Les preuves électroniques en matière pénale: directive sur les représentants légaux Subject 2.40 Libre circulation et prestation des services 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale Priorités législatives Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022	
Acte final	
Directive 2023/1544 JO L 191 28.07.2023, p. 0181	
Résumé	